

MAIRIE DE JUZET DE LUCHON

PROCES VERBAL DE LA REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 19 Avril 2024

Etaient présents : Cottereau Elodie, Bergamasco Gilles, Lafontan Alain, Hervas Stéphane, Vassort Jean Paul, Lagleize Patrick

Excusés : , Pene Renaud, Vidale Sabine, , Thomas Christophe, Petit Philippe, Détienne Aicha,

Procuration est donnée à M Patrick Lagleize par M Philippe Petit

Elodie COTTEREAU est désignée comme secrétaire.

SEANCE OUVERTE A 18 HEURES

Il est fait lecture aux conseillers présents des décisions prises lors du dernier conseil municipal :

- ✓ Remboursement de frais à Mme Cottereau Elodie,
- ✓ Taux d'imposition 2024,
- ✓ Subventions aux associations pour 2024,
- ✓ Investissements 2024,
- ✓ Questions diverses

Il est procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ Approbation du compte de gestion 2023
- ✓ Vote du compte administratif 2023
- ✓ Affectation du résultat de fonctionnement,
- ✓ Vote du budget primitif 2024,
- ✓ Questions diverses.

Le conseil municipal après avoir entendu les rapporteurs délibère ainsi qu'il suit :

1) Approbation du compte de gestion 2023

Rapporteur M le maire

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion est établi par le trésorier avant en charge des comptes de la commune. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes.

Après vérification de l'exactitude des chiffres entre le compte de gestion et le compte administratif le conseil municipal à la majorité approuve le compte de gestion 2023.

2) Vote du compte administratif 2023

Rapporteur Mme Gilles Bergamasco

M le maire quitte la salle pour le traitement de point.

Mme la première adjointe présente le compte administratif 2023 et en fait lecture au conseil municipal.

En fonctionnement :

- Recettes305 653.07 €
- Dépenses.....245 334.15 €
- Excédents60 318.84 €

En investissement :

- Recettes65 521.14 €
- Dépenses81 699.98 €

L'ensemble présente un excédent de 44 140.08 €

Le compte administratif est voté avec 6 voix pour , 0 abstention et 0 contre.

3) Affectation du resultat de fonctionnement

Rapporteur M le maire

Vu l'excédent constaté au compte administratif 2023 il est proposé de l'affecté de la manière suivante :

- 16 178.84 € au compte 1068 affectation résultat capitalisé
- 44 140.08 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

Cette proposition est votée à l'unanimité.

4) Vote du budget primitif 2024

Rapporteur M le maire

Vue d'ensemble de la proposition

Section de fonctionnement :

- Recettes330 697.08 €
- Dépenses 330 697.08 €
-

Section d'investissement

- Recettes80 137.84 €
- Dépenses80 137.84 €

Pour obtenir un budget en équilibre à **410 834.92 €**

Budget voté à l'unanimité

5) Questions diverses

a) Travaux sur passages piétons à l'arrière des ilots.

Le conseil municipal ayant voté les travaux nécessaires à la sécurisation des piétons à l'arrière des ilots pour la somme de 12000 € TTC il demande à M le maire :

- De déposer les demandes de subventions pour ce type de travaux auprès de nos partenaires financiers habituels,
- De signer tous les documents inhérents à ce projet.

b) Site de Médan

Madame Elodie Cottereau informe le conseil municipal de la venue de M Clément Venco, archéologue de l'université de Toulouse et membre du laboratoire Trace.

Il propose une visite du site de Médan (ancien village) et pourra éventuellement réaliser des sondages pour estimer la valeur historique du site et l'intérêt d'y programmer des fouilles

SEANCE LEVEE A 20H30

Secrétaire de séance
Elodie Cottereau



Le Maire
Alain LAFONTAN

